

SCHOOLING DOCUMENT



MOUVEMENT POPULAIRE DE LA REVOLUTION

REPUBLIQUE DU ZAIRE

DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

DIPLÔME D'ETAT

NOUS SOUSSIGNES, PRESIDENT ET MEMBRES DU JURY CHARGE DE LA DELIBERATION
DE L'EXAMEN D'ETAT ET DE LA DELIVRANCE DU DIPLOME D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG,
EN VERTU DE L'ORDONNANCE N° 98-092 DU 07 JUILLET 1988 INSTITUANT L'EXAMEN D'ETAT,

CONFORMEMENT A LA LOI CADRE N° 86/005 DU 22 SEPTEMBRE 1986 DE L'ENSEIGNEMENT
NATIONAL SPECIALEMENT SES ARTICLES 43, 125 ET 126.

ATTESTONS QUE

LE NOMME ☒
LA NOMMEE ☐
NE (E) A

MWANZA KABEZA

KINSHASA

LE 23 01 19 70 64 %

A SATISFAIT AVEC

SOUS LA NOTE DE QUATRE POUR-CENT
AUX CONDITIONS DE REUSSITE FIXEES PAR L'ORDONNANCE SUSMENTIONNEE.

EN FOI DE QUOI, LUI DELIVRONS LE PRESENT DIPLOME D'ETUDES SECONDAIRES DU
CYCLE LONG DE LA SECTION SCIENTIFIQUE.

OPTION

CHEMIE - BIOLOGIE

FAIT A KINSHASA, LE 02 JUILLET 1989

Les membres du jury

Le Titulaire

Le Président du jury

TS. 07 05 01 13 06 01 00 38269